

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

**NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 287

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 2**

À l'alinéa 289, substituer aux mots :

« tendant à »

les mots :

« en vue de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.